

**DEPARTEMENT DU GERS**

**Préfecture du Gers**

**Commune de CONDOM**

**ENQUETE PUBLIQUE**

*Du lundi 28 mai 2018 au jeudi 28 juin 2018 inclus*

**Décision du tribunal administratif de PAU E18000056/64 du 26/03/2018**

**Arrêté de la Préfète du Gers 32-2018-04-04-005**

Sur la demande d'autorisation de la Société Compagnie d'armagnac Ducastaing-Saint-Vivant, relative à l'exploitation des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Condom

**D – ANNEXES**

- 1- Certificats d'affichage enquête CONDOM et MONCRABEAU**
- 2 – Publication dans les journaux**
- 3 – Avis des PPA**
  - 3- 1 DIRECCTE**
  - 3 – 2 ARS**
  - 3 – 3 Bât. France**
  - 3 – 4 INAO**
  - 3 – 5 archéologie**
  - 3 – 6 DDT**
  - 3 – 7 SDIS**
- 4 – Liste des travaux envisagés**
- 5 - Courriel maitre d'ouvrage**
- 6- Lettre maire de Condom**
- 7- Lettre maire de Moncrabeau**

**PREFECTURE**

COMMUNE DE Condom

Dossier n° 201442405

DÉPARTEMENT DU GERS

PROCÈS-VERBAL d'AFFICHAGE

Je SOUSSIGNE Gérard DUBOIS

Maire de la commune de Condom

certifie, qu'en application des dispositions de l'arrêté en date du 04 avril 2018 de la Préfète du Gers prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT relative à la demande d'autorisation d'exploiter des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Condom

demande présentée par M. LABORIE Luc , directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT

l'AVIS annonçant cette consultation du public, a été affiché

DU 4/05/2018 AU 28/06/2018

à la mairie de Condom

et aux autres endroits prévus par l'article 7 de l'arrêté susvisé.

FAIT, à Condom  
le 28/06/2018



le Maire et par délégation  
d'appointe,

Marie Paule GARCIA

**N.B.** : Affichage **quinze jours avant** le début de l'enquête et **pendant** toute sa durée  
A l'issue de l'enquête, remettre le présent document complété et signé, au commissaire enquêteur

Ou adresser à la  
Préfecture du Gers – Bureau du droit de l'Environnement –  
3 place du Préfet Claude Erignac  
32007 AUCH CEDEX.

COMMUNE DE MONCRABEAU

Dossier n° 201442405

DÉPARTEMENT DU GERS

## PROCÈS-VERBAL d'AFFICHAGE

Je SOUSSIGNE Nicolas CHOISNEL

Maire de la commune de MONCRABEAU

certifie, qu'en application des dispositions de l'arrêté en date du 04 avril 2018 de la Préfète du Gers prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT relative à la demande d'autorisation d'exploiter des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Condom

demande présentée par M. LABORIE Luc , directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT

l'AVIS annonçant cette consultation du public, a été affiché

DU 30.04.2018 AU 28.06.2018

à la mairie de MONCRABEAU

et aux autres endroits prévus par l'article 7 de l'arrêté susvisé.

FAIT, à MONCRABEAU  
le 29.06.2018

LE MAIRE  
NICOLAS CHOISNEL



**N.B.** : Affichage quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée  
A l'issue de l'enquête, remettre le présent document complété et signé, au commissaire enquêteur

Ou adresser à la  
Préfecture du Gers – Bureau du droit de l'Environnement –  
3 place du Préfet Claude Erignac  
32007 AUCH CEDEX.

ANNEXE 2

## SOCIAL

0€. Siège  
132200  
296 AUCH  
4/05/2018, a  
siège social  
VESQUIERIE  
le nommer  
HOMAS, 44  
30 GIMONT  
Mme MON-

## CH.

S  
at  
S.O.  
lora  
arsan  
TION  
privé en date  
VT-DE-MAR-  
é une socié-  
; caractéris-

## LE : IER

RO (32110),

r par voie  
'administra-  
. location de  
mobiliers en  
démembre-  
droits pour-  
essoire, l'an-  
t. La vente  
immobiliers  
le seul actif  
struction et  
bien immo-  
nisation,  
tes valeurs  
es, titres ou  
ute société,  
ent.

atriculée au  
ce et des

## GERANCE

## TION

constitution  
t les caracté-  
ristiques de  
immobilière

## ILLE

Mon - 32600

Administration,  
reuebles

IRE : 1 000

GERANCE : Mr Etienne GAVANIER  
et Mme Emilie GAVANIER demeurant  
à BEAUPUY (32600) - Au Coulon  
IMMATRICULATION : au RCS de  
AUCH

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE COUTANCES  
Jugement en date du 22/05/2018  
prononçant la liquidation judiciaire  
de

## AQUAZZI (SARL)

10, route de la Roncette  
50660 Lingreville  
500 297 643 RCS COUTANCES  
ETABLISSEMENT PRINCIPAL : Chem-  
min d'Engillis, RN 21, 32500 FLEU-  
RANCE (RCS AUCH 2009 B 182) -  
Nom commercial : AQUAZZI-  
IMPORT  
ACTIVITE : Achat, vente de spas,  
jacuzzis, hammams, saunas,  
douches multifonctions, solarium,  
piscines ainsi que tous produits  
d'entretien, pièces détachées et  
accessoires se rapportant à ces pro-  
duits

LIQUIDATEUR :  
Maître GIRAUDEAU  
7C, Avenue de la République  
50200 COUTANCES

## MODIFICATION DES DIRIGEANTS

### CASTEL ET FROMAGET

Société par actions simplifiée  
Au capital de 3 500.000 €  
Siège social :  
35 Avenue Clément Fayat  
32500 FLEURANCE  
342 732 351 RCS AUCH

Aux termes d'un Conseil d'adminis-  
tration en date du 30 avril 2018, il a  
été décidé de nommer Monsieur  
Jean- Marc REIBELL, demeurant 62  
rue de Missy 17000 LA ROCHELLE,  
en qualité de Président de la société,  
en remplacement de Monsieur  
Jean- Claude FAYAT, démissionnai-  
re.

Aux termes d'un procès-verbal en  
date du 30 avril 2018, le Président  
de la société a pris acte de la démis-  
sion, à compter du même jour, de  
Monsieur Alain CORNIER demeu-  
rant 33 rue Jules Ferry 45600 SULLY  
SUR LOIRE, de son mandat de  
Directeur Général.  
Mention sera faite au RCS d'AUCH.  
Pour Avis.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### ABM

SASU au capital de 5000 Euros  
Le Bourguignon, 32300 L'Isle de  
Noé

817693211 R.C.S. Auch  
Par décision de l'Associé unique en  
date du 31/05/2018 l'associé unique  
a :  
- approuvé les comptes définitifs de  
la liquidation,  
- donné quitus au Liquidateur, Mme  
Marine Aio Badré Le Bourguignon,  
32300 L'Isle de Noé, pour sa gestion  
et décharge de son mandat,  
- prononcé la clôture des opérations  
de liquidation à compter du jour de  
ladite Assemblée.  
Radiation au RCS de Auch



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET SUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES LIÉS À L'AMÉNAGEMENT FONCIER (Articles R123-5 à R123-7 du Code rural et de la pêche maritime)

### Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de GIMONT, GISCARO, JUILLES et MON- TIRON

Le public et notamment les proprié-  
taires de terrains compris dans le  
périmètre d'aménagement foncier  
sur les communes de GIMONT, GIS-  
CARO, JUILLES et MONTIRON sont  
informés qu'une enquête publique  
sur le projet parcellaire et sur le pro-  
gramme des travaux connexes aura  
lieu :  
du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00  
au  
lundi 23 juillet 2018 inclus, à 17 h 00  
à la mairie de GIMONT

Où les intéressés pourront consul-  
ter le dossier d'enquête sur sup-  
port papier et présenter leurs  
observations sur les registres  
ouverts à cet effet aux jours et  
heures d'ouverture du secrétariat,  
à savoir lundi, mardi, jeudi de 8h à  
12h30 et de 13h30 à 17h ; le mer-  
credi de 8h à 12h ; le vendredi 8h à  
12h30 et 13h30 à 16h

Monsieur René SEIGNEURIE, ingé-  
nieur EDF en retraite, désigné en  
qualité de Commissaire Enquêteur  
par le Tribunal Administratif de PAU,  
se tiendra en mairie de GIMONT -  
Salle du Conseil - afin de recevoir  
les réclamations et observations des  
intéressés, aux dates et heures indi-  
quées ci-après :

Le jeudi 21 juin 2018 de 9 h 00 à 12  
h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,  
Le vendredi 6 juillet 2018 de 9 h 00 à  
12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,  
Le samedi 7 juillet 2018 de 8 h 30 à  
12 h 00,  
Le lundi 23 juillet 2018 de 9 h 00 à 12  
h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant la période du jeudi 21 juin  
2018 à 8 h 00 au lundi 23 juillet 2018  
à 17h, les observations et réclama-  
tions du public pourront également  
être adressées par correspondance  
- le cachet de la poste faisant foi - à  
Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
au siège de l'enquête publique, à  
l'adresse suivante : Mairie de  
Gimont - 85, rue Nationale - 32200  
GIMONT ;

être adressées par courrier électro-  
nique à l'attention de Monsieur le  
Commissaire enquêteur à l'adresse  
suivante : HYPERLINK  
"mailto:afafgimont@gers.fr" afafgimont@gers.fr ;  
être déposées sur le registre électro-  
nique accessible à l'adresse suivante  
: <http://www.aviscitoyen.fr/afafgn124>

Le dossier d'enquête publique pour-  
ra en outre être consulté par le public  
du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00 au  
lundi 23 juillet 2018 à 17 h 00 :

sur le site du Département du Gers à  
l'adresse  
suivante : <http://www.gers.fr/> et sur le site  
dédié à l'enquête, à l'adresse :  
<http://www.aviscitoyen.fr/afafgn124>

sur un poste informatique accessible  
au secrétariat de la mairie de  
GIMONT, aux jours et heures d'ou-  
verture de la mairie, cités ci-dessus,  
sur dossier papier, au secrétariat de  
la mairie de GIMONT, aux jours et  
heures d'ouverture de la mairie, cités  
ci-dessus.

sur dossier papier, dans les mairies  
de Juilles, Montiron, Giscaro, aux  
jours et heures habituels des mairies  
de chacune de ces communes.

Il comporte notamment une étude  
d'impact, l'avis de l'autorité environ-  
nementale et celui des collectivités  
territoriales et de leur groupement,  
ou mention de l'absence d'avis dans  
les délais.

Les registres destinés aux observa-  
tions sont disponibles, au secrétariat  
de la mairie de GIMONT, aux jours et  
heures d'ouverture de la mairie, cités  
ci-dessus.

L'autorité auprès de laquelle des  
informations sur l'enquête publique  
pourront être demandées est le  
Département du Gers (81 route de  
Pessan, 32 022 AUCH-Cedex 9,  
téléphone : 05.62.67.40.40). La per-  
sonne en charge de ce dossier est M.  
Jean-Claude DURAND.

Le rapport et les conclusions du  
commissaire enquêteur seront  
consultables par le public pendant  
un an à compter de la date de remi-  
se dudit rapport et desdites conclu-  
sions, sur support papier :

à la mairie de GIMONT aux heures et  
jours d'ouverture du secrétariat,  
par voie dématérialisée sur le site du  
Département du Gers à l'adresse  
suivante : <http://www.gers.fr/>.

En application des articles L. 121-21  
et R. 121-29 du Code rural et de la  
pêche maritime, une fois le plan de  
parcellaire et le programme des tra-  
vaux connexes approuvés par la  
Commission Intercommunale  
d'Aménagement Foncier et examen  
des observations, ou, si la Commis-  
sion Départementale a été saisie et a  
statué sur ce projet de parcellaire et  
de travaux connexes, le Président du  
Département du Gers ordonnera le  
dépôt du nouveau plan parcellaire en  
mairie et constatera la clôture des  
opérations à la date de ce dépôt. Il  
ordonnera également la réalisation  
des travaux connexes.

Son arrêté sera affiché, pendant 15  
jours au moins, à la mairie de chacu-  
ne des communes faisant l'objet de  
cet aménagement foncier.

En application des articles L. 123-13,  
D. 127-4 et D. 127-6 du Code rural  
et de la pêche maritime :

Le renouvellement de la publicité  
légale antérieure relative aux droits  
réels autres que les privilèges et  
hypothèques a lieu par la mention de  
ces droits dans le procès verbal  
d'aménagement foncier agricole et  
forestier avec désignation de leur  
titulaire,

Les inscriptions d'hypothèques et de  
privilèges prises avant la date de clô-  
ture des opérations ne conservent

attribués par l'aménagement foncier  
agricole et forestier que si elles sont  
renouvelées à la diligence des créan-  
ciers dans le délai de six mois à dater  
de la clôture des opérations.

## AVERTISSEMENTS :

Une attention particulière devra être  
apportée aux bornes mises en place  
par le cabinet de géomètres-experts  
SOGEXFO SEARL, pour délimiter les  
nouveaux lots de propriétés. Toute  
destruction ou détérioration de  
bornes donne lieu à l'application des  
dispositions des articles 322-1 à  
322-4 du Code pénal. Les dom-  
mages et intérêts pourront atteindre  
le montant des dépenses nécessi-  
tées par la reconstitution des élé-  
ments de signalisation, y compris  
celles des afférentes topographiques  
entraînées par cette reconstitution.

A AUCH  
Le Président du Département du  
Gers,



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU GERS

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau du droit de l'environnement  
Installations classées pour la protec-  
tion de l'environnement

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE DE CONDOM

Par arrêté préfectoral en date du  
04 avril 2018 une enquête publique  
est ouverte sur la commune de  
Condom du 28 mai 2018 au 28  
juin 2018 concernant la demande  
d'autorisation présentée par la  
Société COMPAGNIE D'ARMA-  
GNAC DUCASTAING ST VIVANT  
installation répertoriée sous les  
rubriques 4755-2-a (A), 2250-2 (E)  
de la nomenclature des installa-  
tions classées.

L'ensemble des caractéristiques de  
l'établissement figure dans l'étude  
d'impact et l'étude des dangers  
jointes au dossier et établies confor-  
mément au code de l'environnement  
et sont consultables sur le site  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) ainsi que l'avis de  
l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le deman-  
deur est déposé à la mairie de  
Condom, commune d'implantation,  
à la mairie de Moncrabeau (dans le  
Lot et Garonne), commune impactée  
par le projet, à la préfecture du Gers  
au bureau du droit de l'environne-  
ment, et est tenu à la disposition du  
public qui peut en prendre connais-  
sance aux jours et heures habituels  
des administrations précitées.

Un dossier dématérialisé sera aussi  
accessible, sur un poste informa-  
tique à la préfecture du Gers -  
bureau du droit de l'environnement  
et à la médiathèque de Condom, via  
le site internet de la préfecture du  
Gers [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) ( rubrique :  
Politiques publiques > Environne-  
ment > ICPE installations classées  
pour la protection de l'environne-  
ment > Procédures réglementaires >  
Autorisations.).

Pendant tout  
le public pou-  
vations sur  
publique ouv-  
de Condom,  
pourra égale  
lettre à la ma-  
la préfecture  
droit de l'env-  
électronique  
pref?ducasta  
r.

Les courrier  
annexés, da-  
au registre c  
Condom, :  
publique et t  
public. Toute  
rier ou courri  
28 juin 2018  
considératio  
enquêteur.

Les observ  
consultables  
frais de la p  
demande per  
l'enquête.

Monsieur Sei-  
nel de Gend  
été désigné  
par le prési-  
dant de Pau  
nence à la r  
dates suivant  
- Lundi 28 n  
00

- 12 heures  
- Jeudi 07 j  
00

- 12 heures  
- Lundi 18 j  
00

- 12 heures  
- Jeudi 28 j  
30

- 17 heures  
pour recevo  
réclamations  
la demande :

Toute pers  
demander d  
Laborie Luc,  
COMPAGNIE  
DUCASTAIN  
Préfecture d

de l'environn  
dant un an  
quête publi-  
ce du rappo

motivées du  
à la Préfect.  
droit de l'en-  
site [www.ger](http://www.ger)

de Condom.  
La décision  
viendra à l'iss  
une autorisa  
criptions ou

Pour la pré  
le chef de bi

ANNO  
Besoin  
Notr  
pour  
05 6

13 14 35 36  
37 59 63 64 67

**JOKER+**  
7 474 710

ISOLEMENT, ENDETTÉMENT...  
3 (appel non surtaxé)

1 5 8 13 14 15 21 26 27 29  
34 38 47 49 50 52 53 55 60 63

**MULTIPLICATEUR**  
x 5

**JOKER+**  
5 866 588

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTÉMENT, DÉPENDANCE...  
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

5 9 11 15 19 24 26 30 31  
34 35 38 39 47 48 53 55 60 68

**MULTIPLICATEUR**  
x 2

**JOKER+**  
9 145 726

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...  
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

9 145 726

A gagner, au tirage L'O  
12 0

JOUER COMPORTE DES RISQUES  
APPELÉ LE 09 74 75

# ANNÉE 2

# contacts, rencontres

## es-unions-mariages.fr 05 61 23 80 66 / 06 58 12 11 87 Générateur de rencontres du Uni-centre durant

à nouveau regarder l'avenir à deux ! Sa elle aime, en dehors de son travail, cuisiner utager en amoureux ! Div., 43 ans, D 5219 fois réservée, elle a besoin de retrouver à l'envie aujourd'hui de voir sa vie changer. tionné, responsable, sera sensible à votre

ante, assistante sociale, 56 ans, div., elle is de voyages, culture, visite de châteaux, sommaire, de s'enrichir. Très conviviale, elle i fan de la nature. Vous avez un bon niveau ur et morales, dans le partage mutuel des

r simple et être naturelle. Gaie, curieuse de s, elle a le don de l'écoute, une ouverture u. Elle a des convictions, des idées, des é d'une grande délicatesse et d'attentions.

œur et dans sa tête. Fonctionnaire, cette r du bonheur. Elle sait ce qu'elle veut, est, sorties, nature, campagne, mer, montagne. at que vous êtes dynamique. D 5223

e tendre sensualité, voici ce qui se dégage fois femme d'intérieur, elle aime la déco, a chorale, pratique des activités comme la remant et sera sensible à votre éducation.

lle sait vivre tout simplement. Maintenant Intelligent, courtisé, sérieux, pour une vie s. Elle aime les animaux, la nature où elle mes centres d'intérêts, agréable, souriant,

• **"PERSONNALITÉ ATTACHANTE"**, elle est équilibrée, conviviale, attachée aux vraies valeurs. Elle sait faire preuve de générosité, d'empathie, d'attention. Div., 67 ans, charmante dame souriante, une envie de vivre une retraite agréable avec Monsieur courtois, bienveillant, attachant, ayant de la personnalité et une gaieté de cœur. Retraité. D 5226

• **Souriante, dynamique, div., 68 ans**, à la fois sensible, sentimentale, elle aime le contact, elle a besoin de se sentir utile. Aujourd'hui elle aimerait davantage penser à elle, se sentir aimée et avoir un ami qu'elle pourra aussi aimer, chérir pour partager d'agréables moments. Elle vous attend, bonne présentation, aimable, chaleureux. Elle aime les balades, la nature, la mer. Retraité chef d'entreprise. D 5227

• **Veuve, 70 ans, retraitée**, elle ne supporte pas cette solitude depuis le décès de son mari. Elle veut vraiment penser à autre chose. Elle est prête à tout partager, y compris son habitation, ou si vous en décidez autrement, elle peut changer de cadre de vie pour que la vie soit plus agréable en étant à deux. Vous êtes optimiste, prévenant, sincère, vous aimez les balades, la nature, la campagne, vous êtes faits pour vous entendre ! D 5228

• **Pleine d'énergie, bon caractère, douce, délicate, discrète**, elle aime découvrir, profiter de la vie. Veuve, 71 ans, retraitée ambulancière, elle recherche une relation amicale basée sur la confiance, la sincérité, la tendresse. Elle vous recherche Monsieur, loyal, alerte, ayant comme elle le désir de voyager... pourquoi ne pas le faire à deux ? D 5229

• **"ELLE GARDE UNE BELLE SILHOUETTE"**, sensible, sentimentale, elle est d'une grande gentillesse. Veuve depuis longtemps, elle s'est consacrée à son activité professionnelle. 77 ans, retraitée, elle est vraiment digne d'intérêt, a toujours aimé s'instruire et découvrir. Elle recherche de votre part Monsieur, du respect, du dialogue, du partage, de l'échange, pour une belle complicité ! D 5230

• **Belle, toujours active, pleine d'énergie, 78 ans**, elle vous attend pour rompre sa solitude. Pleine de vie, à la fois sensible, accueillante, elle aime aller voir une exposition de peinture, d'arts, aller au cinéma, faire un voyage ou plus simplement se balader ou jardiner. Elle vous recherche galant, ayant de l'éducation et du savoir-vivre. Veuve, retraitée. D 5231

• **Pleine de vitalité, d'énergie**, elle vous étonnera. Vous êtes comme elle à son âge (82 ans), cultivé, vous aimez aller au théâtre, assister à un concert de musique classique, vous aimez lire, échanger,

partager, elle n'a qu'une envie : vous rencontrer et peut-être passer de plus en plus de temps en votre compagnie. Veuve, retraitée secrétaire de direction. D 5232

• **"BELLE PRESTANCE"**, 46 ans, div., c'est un homme réservé, sympathique et agréable. De la rigueur, de la droiture, il a le respect d'autrui. Il recherche la complicité, l'honnêteté, le dialogue dans sa future vie de couple. Vous savez rester simple, naturelle, plaisante, vous aimez la nature, les balades, pourquoi pas jardiner. Cadre. D 5233

• **"RESPECTUEUX, COURTOIS"**, bonne éducation et savoir-vivre, à la fois classique, moderne et BCBG, div., 50 ans, commerçant, il recherche une femme même profil, naturelle, spontanée et dynamique pour vivre une relation d'échange et de complicité. Il aime s'évader, adorer les voyages, les sorties, les découvertes et apprécie la mer, la montagne, la campagne, les balades. D 5234

• **Vivre à deux dans la simplicité, la complicité et la bonne humeur**. Trouver amour, tendresse, respect et confiance auprès de vous Madame qui avez des qualités d'honnêteté, de sincérité, de fidélité. Chef d'entreprise, 55 ans, div., il aime les sorties (théâtre, concerts, restaurants), la mer, les voyages, le tourisme. Il me demande qu'à être heureux, vivre en harmonie dans la confiance réciproque. D 5235

• **Bien sûr, il adore ses enfants** qui quittent le navire peu à peu... et maintenant que son divorce est dépassé, il se donne le droit d'aimer à nouveau et se dit qu'après tout lui aussi a le droit au bonheur à deux. De nombreuses cordes à son arc, il vous souhaite éducation, vivre, naturelle, spontanée. 56 ans, dans l'enseignement. D 5236

• **"HARMONIE, CONFIANCE, RESPECT"**, avoir une vie riche d'émotions dans laquelle on donne la préférence au courage, à la sensibilité, à l'envie de se rendre mutuellement heureux, voilà ce que demande ce monsieur de 57 ans, divorcé. Il a des goûts simples, il aime le jardinage, le bricolage, aller à la pêche pour se détendre. Il vous recherche douce, sensible, équilibrée pour vivre une relation heureuse à deux et partager sorties, voyages, restaurant. Fonctionnaire. D 5237

• **"PARFAIT BRICOLEUR"**, il a de l'or dans les mains et sait en profiter. Il aime sortir, visiter, profiter de week-end au bord de la mer où il a un pied-à-terre. Il aime aussi voyager, a toujours des projets. Retraité artisan, 61 ans, divorcé, il a envie de vous rencontrer conciliante, dynamique, partante pour une nouvelle relation sérieuse. D 5238

• **Belle carrure, belle prestance, 63 ans**, c'est un homme agréable sachant rester simple, à la

fois discret, réservé, il est très estimé par recevoir, partager. Il recherche une dame t le souhait de profiter d'un avenir heureux. de l'immobilier. D 5239

• **Div., 64 ans**, il a vraiment envie de profiter qu'il était en activité. Madame, même si vous toujours à s'occuper et sera là pour vous c d'humour. Retraité ingénieur. D 5240

• **Il vous espère en accord avec vous r les bonnes tables, sa région si tendre à son remarier, plutôt à nouer une amitié qui m et la sincérité. D 5241**

• **Un mélange saveur de passion et il adore les énergies naturelles, le bio, ma Son regard vert, sa silhouette de jeune non naturelle, vibrant au son de la musique et d porter, cadre territorial, divorcé. D 5242**

• **"SYMPATHIQUE ET CHALEUREUX"**, un respectueux, attentionné, 72 ans, en gar vous faire plaisir car il aspire au partage d' attentionnée et avenante. Retraité notable, • **Ancien haut fonctionnaire, 74 ans**, d recherche une femme bien dans sa peau s'inscrit dans une démarche à long terme, marcher ou flâner en ville ? Cet homme vou

• **Il est un homme comme on le aime, f qui apaisent, bon vivant avec un bon sens retraité a envie de retrouver une vie simple**

• **Un monsieur simple, charmant, 84 an son intérieur, fait la cuisine, apprécie le Jan Vous aussi, vous aimez la simplicité, vous venez le rencontrer. Veuf, retraité agent co**



## ance matrimoniale fondée en 1981: Vivez l'été à deux ! Une seconde année offe!

**12 07 20 73 KARINE**  
jeune femme célibataire ni aime les hommes et qui assume ! Je peux recevoir chez moi. MES FOTOS env. KARINE au 63637

**CLARA, jeune infidèle ch. hom pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus. Tél. au 06.01.41.08.39**

### contacts

### VOYANCE

**MAÎTRE JULIEN**  
grand voyant médium Guérisseur

Sérieux et efficace. Spécialisé dans les problèmes affectifs, familiaux, professionnels et amoureux. Désenvoûtement. Impuissance sexuelle.

sultats possibles en les 24 heures. iement après sultats. attendez plus. sez vos questions.

**07 80 85 87 11**

**MAÎTRE MOU**  
Voyant médium

Spécialiste dans la résolution des problèmes : Amour, familles, fidélité entre époux, chance, protection contre les ennemis

**Paiement après résultats**  
**07 87 90 48 86**  
S'adresse à des adultes

**MAÎTRE BOUMBA**  
Voyant Médium/Marabout Guérisseur. Spécialiste dans tous les domaines.

**06 28 68 33 46**

**PROFESSEUR BARAKA**  
Célebre voyant Médium guérisseur Résout tous vos problèmes Amour - Mauvais sort - Chance Impuissance sexuelle etc.

Résultats rapides - Répoit sur RDV  
**07 83 28 59 96** (0981 839 215 026 00014)

**services**

**JE PROPOSE**

**Santé et Bien-être**

**AUCH - JULIE DETENTE**  
Tél : 07 72 07 97 80  
RCS: 410 610 199

**immobilier**

**Immobilier** vente

**MAISONS VILLAS**

**Maisons Villas**

**Moins de 100 k€**

**MAISONS PAS CHERES**

www.transaxia.fr

**23- AUZANCES**

Belle maison à rénover sur 1 173 m<sup>2</sup>  
DPE non éligible

**PRIX : 45 000 €**  
**TÉL. 02 48 23 09 33**

**de 100 k€ à 150 k€**

**STÉ ANONYME GASCONNE**  
d'HLM du Gers

**PREIGNAN (32) A VENDRE**

Dans lot, prox. commerces & transport, PAVILLON 3 ch, séjour avec cuis. séparée, gge, jardin, chauff. elect., menuiseries neuves. SH 84m<sup>2</sup>. DPE : E. Excellent rapport qualité-prix

**109 300€**  
pas de frais d'agence  
**05.62.61.71.50**

**Viager** vente

**Pascal DULAC**  
Expert viager

**Recherche biens pour vente en VIAGER LIBRE ou OCCUPE VENTES à TERMES**

www.3gimmobilier.com/dulac  
**06.09.96.33.53**

**Immobilier** achat

**MAISONS VILLAS**

**L'IMMOBILIER**  
100% ENTRE PARTICULIERS

**Acheteurs Français et Européens recherchent tous types de biens sans commission à la vente (DEM22)**

**0 800 141 160**  
Service et appels gratuits

**Location** offres

**VIDES**

**MEUBLÉS**

**Appartements**

**T2**

**BIARD (64) - 200m plage, loue appartement T2 possibilité 4 personnes, parking et jardin privé. Juin à Octobre à la semaine. 06 71 25 29 70 55153277**

Journal habituel à recevoir les annonces légales. Tarif et NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre certifiée conforme.

**AVIS PUBLICS**

**Enquêtes publiques**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PRÉFECTURE DU GERS**

Commune de Condom  
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité  
- Bureau du droit de l'environnement  
- Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 04 avril 2018 une enquête publique est ouverte sur la commune de Condom du 28 mai 2018 au 28 juin 2018 concernant la demande d'autorisation

**Part. LECTOURE (32) , Loue T2 blé, équipé, tout confort. Site ur Semaine, quinzaine, mois et... T 56 82 73 36 (HR)**

**Part. LECTOURE (32) , Loue T3 blé, équipé, tout confort. Site ur Libre de suite. Tél. 06 56 82 73 36**

mer tect mer Pen pou d'en mai égal sus bure par vant Les mai et t vati apré cons Les com fait l'enc Mor mer enq trati

**LA DEPECHE**  
Journal de la démocratie

GRUPÉ LA DEPECHE DU MIDI  
Société Anonyme au capital de 3.571.010 Euros  
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse  
Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - contact@ladepeche.com

Président-directeur général, Responsable de la Rédaction: Jean-Michel BAYLET  
Présidents-directeurs généraux: Marie-France MARCHAND-BAYLET et Bernard MAFPRE  
Directeur de la Publication: Jean-Nicolas BAYLET

U GERS  
toyenneté  
alité  
nvironnement  
our la protec-  
nement  
UNE ENQUÊTE  
E

CONDOM  
al en date du  
uête publique  
commune de  
2018 au 28  
t la demande  
entée par la  
VIE D'ARMA-  
G ST VIVANT  
riée sous les  
(A), 2250-2 (E)  
des installa-

actéristiques de  
e dans l'étude  
des dangers  
établies confor-  
l'environnement  
es sur le site  
si que l'avis de  
ventale.

par le deman-  
à la mairie de  
d'implantation,  
crabeau (dans le  
mmune impactée  
éfecture du Gers  
de l'environne-  
la disposition du  
prendra connais-  
heures habituels  
précitées.

réalisé sera aussi  
poste informa-  
-ure du Gers -  
l'environnement  
de Condom, via  
la préfecture du  
uv.fr (rubrique :  
es > Environne-  
allations classées  
de l'environne-  
réglementaires >

urée de l'enquête,  
rmuler ses obser-  
gistré d'enquête  
et effet à la mairie  
de l'enquête. Il  
les adresser par  
mensionnée et à  
Gers, bureau du  
ment, ou par voie  
dresse suivante :

@gers.gouv.fr.  
courriels seront  
meilleurs délais,  
isé à la mairie de  
de l'enquête  
à la disposition du  
rvation, tout cour-  
ceptionné après le  
jourra être pris en  
ar le commissaire

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Serge BRISCADIEU, Colonel de Gendarmerie à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Pau. Il assure une permanence à la mairie de Condom aux dates suivantes :

- Lundi 28 mai 2018 de 09 heures 00 à 12 heures 00
- Jeudi 07 juin 2018 de 09 heures 00 à 12 heures 00
- Lundi 18 juin 2018 de 09 heures 00 à 12 heures 00
- Jeudi 28 juin 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Toute personne intéressée peut demander des informations à M. Laborie Luc, Directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING ST VIVANT ou à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement ou sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) et à la mairie de Condom.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus. Pour la préfète et par délégation, le chef de bureau du droit de l'environnement Frédéric GUERTENER



Laurent MINVIELLE  
Marianne BAZIN  
Arnaud DURAND  
Notaires Associés  
Place René Cassin  
32130 Samatan

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me Laurent MINVIELLE, Notaire à SAMATAN (Gers), Place René Cassin, le 30 mars 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUCH 1er, le 06 avril 2018, dossier 2018 08375, référence 2018 N 00233, a été cédé par : Xavier Berthol BELARD, époux de Nicolas André Georges MIROUZE, demeurant à LOMBEZ (32220) 8 rue des Sarrades. A La Société dénommée GUIT'GALAVAR, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à SAMATAN (32130), Quartier de la Rente, numéro SIREN 837609825, RCS AUCH.

Un fonds de commerce de bar restaurant hôtel hébergements "chambres d'hotels", boutique objets divers, exploité à SAMATAN (32130),

quartier de la Rente, lui appartenant, connu sous le nom commercial AU CANARD GOURMAND, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de AUCH, sous le numéro 350 662 227.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er mars 2018.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 76.270,00 €, - au matériel pour 43.730,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion  
Le notaire



Laurent MINVIELLE  
Marianne BAZIN  
Arnaud DURAND  
Notaires Associés  
Place René Cassin  
32130 Samatan

**CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me Laurent MINVIELLE, Notaire à SAMATAN (Gers), Place René Cassin, le 25 avril 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI DIAGUE**

Le siège social est fixé à : SARAMON (32450), 19 Place du Château La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550,00 EUR)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société est : Monsieur Patric DIAGUE, demeurant à SARAMON (32450) 19 Place du Château.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUCH

Pour avis  
Le notaire.

**DISSOLUTION**

**EARL FERME DU LORIOT**  
EARL à capital variable de 188400,00 Euros  
Au Lorient, Au Lorient 32550 Lasseran, 32550 Lasseran  
493418636 R.C.S. Auch

Par décision du Gérant en date du 30/04/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean-Jacques Garbay, A Mounon, 32550 Lasseran et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Jean-Jacques Garbay.  
Mention en sera faite au RCS de Auch

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**EURL KENAKO**  
au capital de 10000€  
siège social au village 32600 Lias  
RCS AUCH 752 370 601  
Le 01/04/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 10 rue du 8 mai 1945, 34200 Sète, à compter du 01/04/2018. Radiation au RCS de Auch. Nouvelle immatriculation au RCS de Montpellier

**S.C.P. « BERTRAND - BOYER »**

Société d'Avocats Conseils en Droit des Sociétés  
ALBI (Tarn)  
Villa Rochegude  
12, Boulevard Carnot

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ALBI (Tarn) du 3 avril 2018, enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AUCH 1, le 20 avril 2018, Dossier 2018 09606, référence 2018 A 00808,

Madame Véronique CASTAING-CIEUTAT, demeurant à GIMONT (Gers) 8, Rue de l'Evesquerie, a cédé à la société « LCP », société par actions simplifiée au capital de CINQ MILLE EUROS (5 000 €), ayant son siège social à CUNAC (Tarn) 85, Route de Villefranche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro 838 161 222 et identifiée au Répertoire National des Entreprises (SIRET) sous le numéro 838 161 222 00016,

le fonds de commerce de vente de vêtements enfants et accessoires en magasin et sur internet, connu sous l'enseigne et le nom commercial « IL ETAIT UNE SOIE ... LES PIT-CHOUINS », exploité à GIMONT (Gers) 3, Place du Marché, pour l'exploitation duquel Madame Véronique CASTAING-CIEUTAT est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH sous le numéro 514 315 290 et identifiée au Répertoire National des Entreprises (SIRET) sous le numéro 514 315 290 00023, moyennant le prix global de SEPT MILLE TROIS CENTS

EUROS (7 300 €), s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 2 300 € et aux éléments corporels à concurrence de 5 000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2018.

Les oppositions seront reçues au lieu d'exploitation du fonds à GIMONT (Gers) 3, Place du Marché, où il a été fait, à cette fin élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront, soit la présente insertion, soit la publication de la vente au Bulletin Officiel des Annonces commerciales si cette dernière lui est postérieure.  
Pour insertion unique.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE**

**DEGUINES**  
SCI au capital de 1 000 €  
Siège social : 4 avenue Henri IV - Barbotan Les Thermes  
32150 CAZAUBON  
511 232 688 RCS AUCH

Par décision du 30/04/2018, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/04/2018.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUCH.



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 02016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 26 avril 2018, Monsieur Jean-Claude BLANCHET, en son vivant retraité, divorcé de Madame Monique Jeannine Henriette BESIÈRE, né à AGEN (47000) le 7 décembre 1938, demeurant à AUCH (32000) 12 rue Marceau Résidence Kleber, décédé à AUCH (32000) le 6 décembre 2017, a consenti un legs universels conjoints à Madame Odette ASPE pour 1/2 et Madame Valérie AMADEO pour 1/2. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier DEYMES, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Office Notarial d'Andernos Les Bains », titulaire d'un Office Notarial à ANDERNOS-LES-BAINS (Gironde), 91 Boulevard de la République, le 26 avril 2018, duquel il résulte que le légataires remplissent les conditions de sa saisine, compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritiers réservataires. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succes-

sion : Maître C re à ANDER rences CRPC mois suivant l fe de l'expéc d'ouverture c de ce testat tion, le légal procédure d'e

**COMMISSAIRE**

**SOCIÉTÉ RE!**

**DU**  
Société p  
Au ca  
Siège sc  
327  
478 11

Suivant AG société LA représenté p gérant, ayar Boulevard C été nommée saire aux Co de six exerci

**AVIS**

Aux termes-privée en 16/03/2018, société pré-tiques suiva Forme : So fiée Dénominati

Siège : Lit 32230 TOU Durée : 00 Capital : 11 Objet : Trar Exercice du cié peut pai lectives su tité et de l' ses actions avant la c réserve di chaque ass-voix qu'il d'actions.

Agrément : l'exception clés, sont la collectiv Président MOTHE, Morpions, La Société d'AUCH.

**SARI**

SARL a Siège soc 41848060 les assoc tion antici liquidateu Chemin d fixé le siè social. M Auch.

généreuse et vraie, adorant la vie sans peur, et elle adorait rencontrer à la vie à la campagne. C'est une au foyer, divorcée. Elle vous espère  
 est tolérante et ouverte sur les ont grandi et son divorce assumé. simplicité, humour, elle souhaite ionnaire, div. D 5110  
 la santé, affirme sa féminité au ifait ! Elle adore les voyages mais ore lire des romans. Elle ne serait . Div. D 5111  
 un compagnon pour partager des ties à deux et rompre sa solitude... fiance en elle et envers les autres ! tionné et respectueux. Div. D 5112  
 re de 64 ans voudrait profiter r qui l'élegance n'est pas un vain ce cocoon, elle vous veut calme, dre du bon temps à 2. Div. D 5113  
 tête, elle aimerait tant partager à e vous souhaite dans la séduction,

be partager que vie paisible, honnête et fiable. Elle a besoin d'être rassurée ; si vous vous sentez l'âme d'un protecteur, dépêchez-vous de la rencontrer ! D 5116  
 • **Elle ne fait pas son âge** mais alors vraiment pas ! Veuve, elle recherche un monsieur décontracté plein d'entrain et d'envies car, à 70 ans, elle bouge beaucoup (permis et voiture) et a de nombreuses activités. Elle recherche une tendre complicité faite de simplicité et de joie. Retraitée milieu médical. D 5117  
 • **Elle adore s'occuper de son jardin** ou bien encore mitonner des petits plats. Ses balades avec son chien ne lui suffisent plus, elle veut retrouver une complicité, une douce compagnie car depuis qu'elle est veuve, elle s'ennuie de cette présence masculine qui lui manque tant. Veuve, 74 ans. D 5118  
 • **Belle femme romantique**, encore un peu en activité car elle est très dynamique. Tournée vers les autres et ses enfants, elle a décidé de prendre en main son avenir. Elle recherche un homme à la fois décontracté, rassurant, aux larges épaules, possédant comme elle de l'éducation car elle est sensible aux bonnes manières! 75 ans, veuve. D 5119  
 • **81 ans, cette gentille retraitée**, totalement autonome (elle conduit) recherche un homme tendre, bienveillant qui saura prendre soin d'elle. Si elle aime cuisiner, elle apprécie aussi les promenades au milieu de la campagne car la ville ce n'est pas trop son truc ! Prête à accueillir, veuve. D 5120

il apprécie tout autant les virées à moto... Il a ses enfants en garde alternée et recherche une jeune femme voulant s'investir dans une vie de couple. 50 ans, div., salarié. D 5123  
 • **53 ans, un brin romantique**, bien installé dans son poste professionnel, il aimerait tant vivre à deux avec une personne calme, aimant les expos, les arts en général mais aussi les concerts, les cinés... Il aime voyager, la culture au sens large, il apprécierait de partager de mêmes centres d'intérêt avec vous Madame ! Cél. D 5124  
 • **Des yeux très bleus**, grand, sportif et très séduisant, dynamique autant que créatif, 56 ans, artisan, célibataire avec une union libre, c'est un homme travailleur, réfléchi mais capable aussi de fantaisie et de surprises! Il désire ardemment partager une nouvelle vie avec une femme alliant élégance physique et morale. Enfants bienvenus. D 5125  
 • **En profession libérale, cet homme de 61 ans** souhaite profiter à plein de la vie. Separé, sa fille s'est envolée et il veut retrouver le sourire et le plaisir d'aimer. Joyeux, la tête sur les épaules, il s'adonne à tout un tas d'activités, avide de les partager avec une femme tout comme lui, décontractée et impliquée dans sa quête de l'autre. D 5126  
 • **Ingenieur à la retraite**, belle présentation, il est au calme dans sa campagne après une vie urbaine dans le cadre de son activité professionnelle. Cheveux blancs, regard lumineux, il a beaucoup d'activités. Gentillesse, enthousiasme, voilà ce qui



**rice matrimoniale fondée en 1981, plus de 20.000 adhérents nous ont fait confi**

**ALICE** cinquantaine sexy ch hom libre (ou pas) pr belle aventure. el discret au **0895 07 96 32** (aby-0,80€/mn)

**5 61 07 69 69**  
**TELEPHONE ROSE**  
 Dialogue coquin CB-MI-Ck (ech)

**MARLENE, 28 a.**, irmière, dispo. soirs et week- ls pr plans coquins & discrets Me tél. au **95 07 92 31** (0,80€/mn)

**AMANDINE, 37 a.**, n couple ch. hom. pr me changer de mon quotidien contact pr RDV DISCRET au **95 69 14 03** (0,80€/mn)

**EVA 38 ans** raconte ses aventures érotiques, pour écouter son histoire **tél. au 0895.22.74.74** Code histoire 0071 (ne-0,80€/mn)

**HOMMES**  
**RENCONTRES H/H** discret sur Midi-Pyrénées **08 95 02 05 50** 0,80€/mn (ech)

**Contacts**

**VOYANCE**  
**GRAND MEDIUM - GUÉRISSEUR**  
 28 ans d'expérience Amour - Bien-être - Chance Résultats rapides - Connus dans le monde entier. Vous parlez du passé, présent et de l'avenir. Pour sortir de la solitude Rencontrer l'âme sœur Retour immédiat au foyer de la personne aimée. Consolider les liens du couple. Guérir l'impuissance sexuelle, l'obésité et la dépression nerveuse. Se protéger contre le mauvais sort. Neutraliser les ennemis, être délivré du mal ou se désenvoûter.  
**Professeur MAMBA**  
**06 34 27 90 74**

**Professeur TASSI**  
 Voyant Médium Célébre guérisseur  
 Résout tous vos problèmes, crise conjugale, amour, mauvais sorts, chance aux jeux, problèmes familiaux, impuissance sexuelle etc.  
 RESULTATS RAPIDES COMPÉTENT  
**06 25 00 90 69**

**KARA VOYANCE**  
 Voyant Médium Guérisseur Spécialiste des travaux occultes AMOUR - CHANCE - FAMILLE - Etc.  
**06 43 38 67 50** - RCS 550 085 189 000 24

**MAÎTRE MOU**  
 Voyant médium Spécialiste dans la résolution des problèmes : Amour, familles, fidélité entre époux, chance, protection contre les ennemis **Paiement après résultats**  
**07 87 90 48 86**  
 S'adresse à des adultes

**services**  
**JE PROPOSE**  
**Santé et Bien-être**  
**AUCH - JULIE DETENTE**  
**TEL. 07 72 07 97 80**  
 RCS : 410 610 199

**ANNEXE 2**

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

**AVIS PUBLICS**

**Enquêtes publiques**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PRÉFECTURE DU GERS**  
 Commune de Condom  
 Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
 - Bureau du droit de l'environnement  
 - Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 04 avril 2018 une enquête publique est ouverte sur la commune de Condom du 28 mai 2018 au 28 juin 2018 concernant la demande d'autorisation présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING ST VIVANT installation répertoriée sous les rubriques 4755-2-a (A), 2250-2 (E) de la nomenclature des installations classées. L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans l'étude d'impact et l'étude des dangers jointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et sont consultables sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie de Condom, commune d'implantation, à la mairie de Moncrabeau (dans le Lot et Garonne), commune impactée par le projet, à la préfecture du Gers au bureau du droit de l'environnement, et est tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels des administrations précitées.

Un dossier dématérialisé sera aussi accessible, sur un poste informatique à la préfecture du Gers - bureau du droit de l'environnement et à la médiathèque de Condom, via le site internet de la préfecture du Gers [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique : Politiques publiques > Environnement > ICPE installations classées pour la protection de l'environnement > Procédures réglementaires > Autorisations). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Condom, siège de l'enquête. Il pourra

pour recevoir les déclarations ou réclamations des tiers intéressés sur la demande susvisée. Toute personne intéressée peut demander des informations à M. Laborie Luc, Directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING ST VIVANT ou à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement ou sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) et à la mairie de Condom. La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus. Pour la préfète et par délégation, le chef de bureau du droit de l'environnement **Frédéric GUERTENER**

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**Assemblée générale**

**AVIS DE CONVOCATION**

**SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE SOCAMA PYRENEES GARONNE**  
 Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du titre Ier du livre V du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux sociétés de financement, affiliée à BPCE et agréée en qualité de société de financement

**AVIS DE CONVOCATION**

Faute de quorum nécessaire lors de l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 3 mai 2018, les sociétaires de la SOCAMA PYRENEES GARONNE sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 14 mai 2018 à BALMA (3130), 33-43 Avenue Georges Pompidou, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :  
**DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
 -Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire  
 -Modifications statutaires liées au statut de société de financement et à la gouvernance de ces sociétés au regard du Code monétaire et financier (modification des articles 1, 3, 20, 24, 27, 29 et 31 et création d'un article relatif à la

**1er mai 2018**  
 42 48 + 4 6  
 362 € reportés au prochain tirage.  
 322,10 € / 353 392,10 €  
 144,30 € / 41 146,30 €  
 084,30 € / 3 693,60 €  
 196,10 € / 44,40 €  
 99,50 € / 105,20 €  
 64,70 € / 64,70 €  
 15,90 € / 2,50 €  
 14,50 € / 3,90 €  
 13,10 € / 13,10 €  
 6,40 € / 1,80 €  
 6,40 € / 6,00 €  
 7,80 € / 1,90 €  
 4,40 € / 4,40 €  
 / 2,50 € / 2,50 €  
 67  
 1 2018  
 1 grand gagnant en France\*\* à **1 000 000 €** 4 M€ MAXIMUM  
**fdj.fr** **61 113**  
 Jouer comporte des risques : dépendance, isolement...  
 ppel non surtaxé

**LOTTO** Résultats du tirage du mercredi 2 mai 2018  
 1 8 10 14 21 10  
 5 BONS NUMÉROS + étoile\*\* 2 4 500 000 €  
 5 BONS NUMÉROS 3 100 000 €  
 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €  
 4 BONS NUMÉROS + étoile\*\* 57 1 000 €  
 4 BONS NUMÉROS 900 500 €  
 3 BONS NUMÉROS 2 321 50 €  
 3 BONS NUMÉROS 28 678 20 €  
 2 BONS NUMÉROS + étoile\*\* 25 738 10 €  
 2 BONS NUMÉROS 317 928 5 €  
 1 BON NUMÉRO + étoile\*\* 265 235 2,20 €  
 Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €  
 A 7101 0235 B 2427 2697 D 5269 4606 E 9739 5340 H 1730 2866  
 J 2034 1320 K 4759 4068 L 9164 6315 M 5312 0980 N 0593 5402  
 3 719 127 146 318 jeux gagnants unitaires à ce tirage  
 A gagner, au tirage LOTO® du samedi 5 mai 2018 :  
**2 000 000 €\***  
 Jouer comporte des risques : dépendance, isolement...  
 APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

**Résultats des tirages du mercredi 2 mai 2018**  
 28 33 34 35  
 58 61 64 67

**Keno** Résultats des tirages du jeudi 3 mai 2018  
 3 4 9 15 18 20 21 27 28 32  
 36 38 45 48 51 57 61 62 63 69

-Rap com com de c -App aux -Affi -Dél gag -Rer part -Ap dou sion -Ap -Rer -Rév -Rér -Fix; -Pou Tout qu'il blée repr conj Un dan- des adre par tard être et s trois Dan atte sem 2018 Sept Le C

Suiv LAZ, 19 a le 2 008 La : Soci 38.T SOL au 5 tric A : l ARV capi /...2



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
SERVICE ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES  
Chemin de la Caillaouère  
CS 90505 – 32021 AUCH cedex 09  
05 42 54 12 18/19  
Mél : groupement.operationnel@sdis32.fr

ANNEXE 3-7

## RAPPORT D'ETUDE

Avis technique du SDIS du Gers en date du 27 juin 2018

N° d'ordre du SDIS : 11953

Nom de l'établissement : COMPAGNIE D'ARMAGNAC DU CASTAING - SAINT VIVANT

Adresse : ZONE INDUSTRIELLE DE POME ROUTE DE NERAC - Commune : CONDOM

Maitre d'ouvrage : COMPAGNIE D'ARMAGNAC

Représentant de la personne morale : M. Luc LABORIE

Réf : D-2018-002659/AN

Affaire suivie par : Capitaine Patrick BIFFI

### 1) Réglementation applicable

- Le code de l'urbanisme
- Le code de l'environnement
- Le code général des collectivités territoriales
- La note interministérielle du 3 juillet 2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. (ICPE)

### 2) Présentation du projet

Par transmission reçue dans mon service en date du 27 mars 2018, vous m'avez communiqué pour avis, un dossier de demande d'autorisation relative à une installation de production et de stockage d'alcool de bouche, répertoriée sous la rubrique 4755 de la nomenclature au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

### 3) Descriptifs sommaire

La Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT exploite à Condom dans le Gers (32) un ensemble industriel comportant :

- une distillerie où est fabriquée de l'Armagnac par distillation de vin blanc;
- des chais de stockage et de vieillissement de l'Armagnac (3 chais) ;
- une plateforme où sont implantées les cuves pour le stockage du vin blanc (aménagée en 2016).

L'établissement est implanté sur la zone industrielle de POME, au nord-ouest du centre-ville de Condom, en bordure de la route départementale D930 (Route de Nérac).



Les sites 1 et 2 sont actuellement à déclaration. Cependant, ces deux entités étant physiquement reliées par une canalisation enterrée de transfert d'alcool, il a été souhaité de réunir administrativement ces deux sites exploités par la société Compagnie d'Armagnac DUCASTAING - SAINT VIVANT.

Par ailleurs, la Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT a pour perspective de continuer à développer ses activités en augmentant sa capacité de distillation.

La capacité de production actuelle de distillation de 40 hl/j sera portée à 80 hl/j avec la mise en place de deux nouveaux alambics. Cela permettra de réduire la durée de la campagne de distillation. La quantité annuelle de vin distillé restera identique.

La capacité de stockage en alcool restera également identique : 2 501 m<sup>3</sup>.

### **3.1) Les moyens d'alerte du SIS ;**

L'établissement alertera le 18 en cas de sinistre.

### **3.2) L'accessibilité au site**

L'accès au site peut se faire par la voie d'accès à la zone industrielle depuis la route départementale D 930.

### **3.3) L'accessibilité aux installations**

Aucun élément.

### **3.4) Les moyens de lutte contre l'incendie**

#### **3.4.1) moyens internes**

Des extincteurs, de capacités variables et contenant un agent d'extinction adapté au type de feu à combattre.

#### **3.4.2) moyens extérieurs**

Mise en place d'une réserve d'eau assurée par deux cuves béton en place d'une capacité unitaire de 250 m<sup>3</sup>, soit 500 m<sup>3</sup> au total. Elles seront équipées pour permettre leur utilisation par le matériel des pompiers.

Les deux poteaux incendie communaux pourront être utilisés uniquement en éventuel complément.

Mise en place d'une réserve d'émulseur de 11,5 m<sup>3</sup>. Avec la réserve des pompiers, la quantité totale d'émulseur disponible sera de 16,8 m<sup>3</sup>.

### 3.4.3) dimensionnement des moyens de lutte contre l'incendie

#### 3.4.3.1) Ancienne doctrine :

La défense incendie a été définie en collaboration avec le SDIS (32) lors d'une rencontre le 11 mai 2017. Elle est présentée ci-après.

	EAU	EMULSEUR
<b>PROTECTION DES TIERS</b>	<p>Les besoins en eau nécessaires en cas d'incendie ont été déterminés selon la méthode de l'instruction technique D9.</p> <p>Le calcul a été réalisé pour la plus grande surface non recoupée par des murs coupe-feu.</p> <p>Il s'agit du chai de vieillissement (chai n°1) avec une surface de stockage de 1 400 m<sup>2</sup>. Le stockage d'alcool jusqu'à 72° centésimaux est classé en risque spécial selon le fascicule B n° 23 du document technique D9.</p> <p>Le besoin maximal en eau d'extinction est évalué à 180 m<sup>3</sup>/h, soit 360 m<sup>3</sup> durant deux heures.</p>	<p>Pas de phase de temporisation.</p>
<b>ATTAQUE DU FOYER</b>		<p>Un muret séparatif (d'une hauteur de 2 mètres) sera mis en place pour séparer la surface de rétention de l'alcool du chai 1 de 1400 m<sup>2</sup> en deux sous rétention de 700 m<sup>2</sup>.</p> <p>La hauteur du muret (hauteur de 2 mètres) permettra d'empêcher la propagation de l'incendie par feu de nappe d'une sous rétention à l'autre.</p> <p>La surface de 700 m<sup>2</sup> restera ainsi la plus grande surface des chais actuels et futurs</p> <p>La quantité d'émulseur à mettre à disposition a été définie en collaboration avec le SDIS (32). Le taux d'application pendant la phase d'extinction est de 10 litres par minute par m<sup>2</sup> pour 40 minutes à 6 % d'émulseur.</p> <p>Pour 700 m<sup>2</sup>, la quantité d'émulseur nécessaire est de 16,8 m<sup>3</sup>. Le SDIS a à sa disposition deux cuves émulseurs de 2,5 m<sup>3</sup> et 2,8 m<sup>3</sup> soit 5,3 m<sup>3</sup> au total. Un complément de 11,5 m<sup>3</sup> sera mis en place sur le site de Condom.</p>
<b>TOTAL</b>	<b>360 m<sup>3</sup> ou 180 m<sup>3</sup>/h d'eau pendant 2h</b>	<b>16,8 m<sup>3</sup> d'émulseur</b>

### 3.4.3.2) Nouvelle doctrine :

Depuis l'entretien du 11 mai 2017, des modifications sur la doctrine des feux de chai sont intervenues. Veuillez trouver ci-après le nouveau mode de calcul :

	EAU	EMULSEUR
PROTECTION DES TIERS	Base de calcul selon la D9 avec un risque 2 soit un coefficient de 1.5. $(1400 \text{ m}^2 / 500 \text{ m}^2) \times 30 \text{ m}^3/\text{h} = 84 \text{ m}^3/\text{h} \times 1.5 = 130 \text{ m}^3/\text{h}$ pendant 2 heures ou un volume d'eau de <b>260 m<sup>3</sup></b>	Pas de phase de temporisation
ATTAQUE DU FOYER	280 000 litres – 16 800 litres = 263 200 litres soit <b>270 m<sup>3</sup> d'eau</b>	Taux d'application : 10 l/m <sup>2</sup> /mn Taux de concentration : 6% Durée d'extinction : 40 mn Surface de rétention la plus grande : 700 m <sup>2</sup> $(700 \text{ m}^2 \times 10 \text{ l/m}^2/\text{mn}) = 7 000 \text{ l/mn} \times 40 \text{ mn} = 280 000 \text{ litres} \times 6\% = 16 800 \text{ litres d'émulseur}$ soit <b>16,8 m<sup>3</sup> (*)</b>
TOTAL	<b>530 m<sup>3</sup> ou 270 m<sup>3</sup>/h d'eau pendant 2h</b>	<b>16,8 m<sup>3</sup> d'émulseur (*)</b>

(\*) La capacité de production de solution moussante par le SDIS du Gers est limitée à 5000 litres / minute. Dans le cas du présent dossier, le service départemental d'incendie et de secours du Gers sera confronté à une impossibilité opérationnelle de limiter la propagation d'un incendie. Afin de favoriser l'action des secours, il appartient aux exploitants ou aux concepteurs du projet à prendre en compte la réduction du risque à la source et à en limiter les conséquences par des mesures de prévention et/ou des mesures compensatoires.

### 3.5) Les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en œuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers

Le volume de confinement nécessaire a été déterminé selon la méthode de l'instruction technique D9A (D9 - Document technique - Défense extérieure contre l'incendie et rétentions – Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction). Le volume maximal calculé pour le confinement est de 706 m<sup>3</sup>.

Les eaux d'extinction seront contenues au niveau de la rétention du chai. Le volume de la rétention va être porté à 830 m<sup>3</sup>. La capacité de stockage sera suffisante pour contenir les eaux d'extinction.

### 3.6) Les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.

#### Construction

Les murs de la distillerie et des chais sont en briques creuses avec enduits 1 face. Selon l'annexe de l'APSAD R15 relative à la résistance au feu des matériaux, les murs sont de degré coupe-feu 3h.

#### Désenfumage

##### Les chais :

Pas de désenfumage pour les chais N° 2 et 3 : surface inférieure à 300 m<sup>2</sup>.

Désenfumage du chai N° 1 : conforme aux préconisations de l'IT 246. La surface d'exutoire représentera 2% de la surface au sol du local.

### La distillerie :

Désenfumage par 7 ouvrants en façade totalisant 7 m<sup>2</sup> soit 3% de la surface au sol.

#### Dispositif facilitant l'action des sapeurs-pompiers

Des plans de sécurité, comprenant la localisation des extincteurs, la localisation des organes de sécurité qui sont en place pour l'ensemble de l'usine.

Une détection incendie va être mise en place sur les 3 bâtiments (chai 1, chais 2 et 3 et la distillerie) - échéance : 2018 - 2019.

Affichage des diverses procédures d'intervention:

- Les consignes de sécurité incendie,
- Les plans d'intervention : plans de l'ensemble des moyens matériels de lutte contre l'incendie,
- Les plans d'évacuation,
- La signalétique de sécurité : les panneaux signalant les matériels et installations incendie, les moyens de secours, point de rassemblement.

## **4) Conclusion générale de l'étude de danger**

L'étude de dangers comprend :

- L'identification des dangers présents dans l'établissement,
- L'analyse des risques liés aux installations,
- Les mesures de prévention et de protection mises en place,
- Les moyens d'intervention mis en œuvre.

L'analyse des risques a permis au terme du recensement des sources de dangers présentes sur le site d'évaluer la probabilité du phénomène dangereux (déterminée au vu de l'accidentologie) et la gravité potentielle de ses conséquences.

L'étude de dangers montre que les risques sont principalement les suivants :

- Risque de pollution accidentelle liée au déversement accidentel de produits (effluents, matières liquides, produits lessiviels),
- Risque d'incendie au niveau des chais de stockage d'alcool,
- Risque d'explosion au niveau de la distillerie et des chais de stockage d'alcool.

De l'analyse des risques, il en ressort qu'aucun scénario d'accident n'a été jugé inacceptable. Les scénarios majorants sont le risque incendie au niveau des chais de stockage d'alcool et de la distillerie.

Les distances d'effets ont été calculées. Elles sont représentées sur les plans annexés au dossier présenté.

Les mesures de prévention et de protection ainsi que l'organisation de la sécurité au sein de l'établissement permettent de minimiser les effets et les conséquences d'un accident.

Les principales mesures de prévention appliquées sont :

- Interdiction de fumée
- Vérification des installations électriques et vérifications régulières des installations et des éléments de sécurité (brûleurs, compresseur),
- Vérification du matériel de prévention et de protection (détection incendie dans tous les bâtiments et détection de gaz/éthanol dans la distillerie: mise en place sur 2018-2019, extincteurs),
- Respect des consignes d'exploitation, de suivi, d'entretien des installations et de consignes de sécurité.

Compte tenu des mesures de prévention et des mesures de protection mises en œuvre, les risques liés aux installations présentent des niveaux acceptables. Les conditions d'exploitation permettent de maîtriser les dangers potentiels liés à l'activité.

## 5) Avis technique du Service d'Incendie et de Secours

Conformément à la réglementation en vigueur, la consultation du service départemental d'incendie et de secours du Gers, dans le cadre de la procédure relative à la législation des ICPE soumises à autorisation, porte sur la protection de l'environnement à savoir :

- Les moyens d'alerte du SIS ;
- L'accessibilité au site ;
- L'accessibilité aux installations ;
- Les moyens de lutte contre l'incendie
- Les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en œuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers ;
- Les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Au regard de l'analyse de l'étude de dangers et des éléments transmis, j'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes portant sur les mesures pour la protection de l'environnement (tiers et autres enjeux environnementaux):

### Moyens d'alerte du SIS

Réaliser une liaison avec les sapeurs-pompiers par téléphone urbain.

### Accessibilité au site

Maintenir en permanence un accès au site pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Les dimensions de cet accès ne doivent pas être inférieures aux caractéristiques d'une voie « engin » définies ci-dessous.

### Accessibilité aux installations

Desservir, par une voie « engin », les installations sur au moins une façade afin de permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Cette voie « engin » devra se situer à une distance permettant la sécurité des intervenants et devra répondre aux caractéristiques ci-après :

- Largeur, quel que soit le sens de la circulation suivant lequel elle est abordée à partir de la voie publique, de 8 mètres minimum.
- Largeur, bandes réservées au stationnement exclues, de 3 mètres.
- Force portante calculée pour un véhicule de 160 kilo newtons avec un maximum de 90 kilo newtons par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum.
- Résistance au poinçonnement : 80 N/cm<sup>2</sup> sur une surface minimale de 0,20 m<sup>2</sup>.
- Rayon intérieur minimal R : 11 mètres.
- Sur largeur  $S = 15/R$  dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres. (S et R, sur largeur et rayon intérieur, étant exprimés en mètres).
- Hauteur libre : 3,50 mètres.
- Pente inférieure à 15 %.
- Commentaire illustré § 1

Réaliser un cheminement stabilisé d'une largeur minimale de 1.80 mètres entre les ouvrants de l'installation permettant le passage de sauveteurs équipés et la voie « engin ».

### Moyens de lutte contre l'incendie

Equiper l'installation de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques avec à minima des extincteurs repartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles selon les dispositions relatives à la règle R4 de l'APSAD. Les agents d'extinction seront appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées ;

Compléter les moyens du SDIS du Gers afin d'assurer une production de solution moussante égale à 7000 litres / minutes pendant 40 minutes ou bien il appartiendra aux exploitants ou aux concepteurs du projet à prendre en compte la réduction du risque à la source et en limiter les conséquences par des mesures de prévention et/ou des mesures compensatoires de son choix.

## **Défense extérieure contre l'incendie**

Compléter la défense extérieure contre l'incendie par un volume d'eau de 30 m<sup>3</sup>.

Equiper les réserves d'eau de 6 points d'aspiration conformément à l'annexe du RDDECI - Fiche 2.8 (Cf. pièce jointe).

Déterminer l'implantation de la défense extérieure contre l'incendie, en relation avec le service départemental d'incendie et de secours du Gers (contact : Groupement des Services Opérationnels au 05 42 54 12 17/18).

Réaliser la réception des points d'eau d'incendie en présence d'un représentant du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

**Les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en œuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers.**

Mettre en place des dispositions techniques pour qu'il ne puisse pas y avoir en cas d'accident (rupture de récipient, cuvette, etc.), déversement de matières dangereuses dans les égouts publics ou le milieu naturel.

Mettre en œuvre des mesures pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées pour l'extinction d'un incendie et le refroidissement, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel.

Le volume nécessaire au confinement du site est déterminé conformément au document technique D9a (guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction de l'Institut national d'études de la sécurité civile, la Fédération française des sociétés d'assurances et le Centre national de prévention et de protection, édition août 2004).

En ce qui concerne les rétentions, le volume nécessaire au confinement de chaque rétention est déterminé en calculant la somme :

- du volume d'eau d'extinction nécessaire à la lutte contre l'incendie, d'une part ;
- du volume de liquide libéré par cet incendie,

**Les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.**

### Construction

Assurer une résistance au feu des structures de telle sorte que la ruine d'un élément de structure n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment, notamment les parties de bâtiment avoisinantes, ni de leur dispositif de recoupement et ne favorise pas l'effondrement de la structure vers l'extérieur.

### Désenfumage

Equiper en partie haute des bâtiments des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur, conformes aux normes en vigueur, permettant l'évacuation à l'air libre des fumées, gaz de combustion, chaleur et produits imbrûlés dégagés en cas d'incendie.

Ces dispositifs sont à commandes automatique et manuelle. Leur surface utile d'ouverture n'est pas inférieure à :

- 2 % si la superficie à désenfumer est inférieure à 1 600 m<sup>2</sup> ;
- à déterminer selon la nature des risques si la superficie à désenfumer est supérieure à 1 600 m<sup>2</sup> sans pouvoir être inférieure à 2 % de la superficie des locaux.

En exploitation normale, le réarmement (fermeture) doit être possible depuis le sol du local ou depuis la zone de désenfumage ou la cellule à désenfumer dans le cas de local divisé en plusieurs cantons ou cellules.

Les commandes d'ouverture manuelle sont placées à proximité des accès et accessibles au service d'incendie et de secours.

Des amenées d'air frais d'une surface libre égale à la surface géométrique de l'ensemble des dispositifs d'évacuation du plus grand canton seront réalisées pour chaque zone à désenfumer, soit par des ouvrants en façade, soit par des bouches raccordées à des conduits, soit par les portes des zones à désenfumer donnant sur l'extérieur.

### Electricité

Installer un dispositif de coupure d'urgence pour permettre la mise hors tension générale de l'installation électrique de l'établissement. Il doit être inaccessible au public et facile à atteindre par les services de secours.

### Gaz

Installer un dispositif de coupure d'urgence de l'installation de gaz. Il doit être bien signalé, muni d'une plaque d'identification indélébile, accessible en permanence du niveau du sol, facilement manœuvrable, placé soit à l'extérieur du bâtiment et à son voisinage immédiat, soit dans un coffret en limite de propriété.

### Dispositif facilitant l'action des sapeurs-pompiers

Réaliser en relation avec le service départemental d'incendie et de secours du Gers un plan d'intervention pour faciliter l'action des sapeurs-pompiers. L'exploitant devra fournir, à la demande des sapeurs-pompiers, tous les plans et documents nécessaires.

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours du Gers,



Colonel Eric MEUNIER

### Destinataire :

Madame La Préfète  
Préfecture du Gers  
3 Place du Préfet Erignac,  
32000 AUCH

### Copie :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le chef du Groupement Nord
- Monsieur le chef de centre de Condom



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DU GERS

ANNEXE 3 - 6 .

Direction  
Départementale des  
Territoires

Service Territoire et  
Patrimoines

Auch, le

- 7 MAI 2018

Note

à

**Madame la Préfète du Gers**  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du droit de l'Environnement

Nos réf :

Vos réf : Isabelle ARMARGER Transmission du  
23/03/2018

Affaire suivie par : Christine PERISSE

[christine.perisse@gers.gouv.fr](mailto:christine.perisse@gers.gouv.fr)

Tél : 05 62 61 46 66 – Fax : 05 62 61 46 75

**Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement  
Compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT à CONDOM**

Vous m'avez communiqué pour avis le dossier présenté par la Compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter une unité de stockage d'alcool et de production d'alcool de bouche par distillation sur le territoire de la commune de Condom lieu dit Zone industrielle de la Pôme .

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

**a) Concernant la situation du projet et les règles d'urbanisme applicables**

Les installations faisant l'objet de la demande sont implantées sur des terrains sis en zone UI du Plan Local d'Urbanisme de Condom.

Ces terrains sont grevés des servitudes et contraintes suivantes

- T7 Relations aériennes zone hors dégagement installations particulières
- PM1- Plan de prévention des risques naturels prévisibles "retrait gonflement des argiles"
- Risque sismique très faible

Concernant le site 2 une partie du terrain d'assiette ( partie Nord-Est) est en zone rouge du PPRI

Plan de prévention du risque Inondation et en zone de crues fréquentes

Cette partie est par ailleurs en ilot forestier de 2ha soumis à la procédure de défrichement,



Notons que les installations existantes implantées sur deux sites (actuellement sous le régime de la déclaration) sont reliés physiquement par une canalisation enterrée de transfert d'alcool . Ces sites seraient ainsi réunis administrativement et gérés par la compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT .

Par ailleurs la compagnie a pour perspective de développer ses activités en augmentant sa capacité de distillation par la mise en place de deux alambics supplémentaires au niveau de l'atelier de distillation,

Aucune construction ou modification du bâti existant n'étant envisagée, ce dossier n'appelle pas d'observations particulières concernant sa situation au regard des règles d'urbanisme.

Notons que le permis de construire n° 032 107 17 T1033 dont il est fait mention dans le dossier t visant à la construction d'une aire de chargement-déchargement et d'une aire de stockage accueillant 6 cuves inox a été délivré le 23 février 2018.

#### ***b) Concernant la protection du milieu naturel***

Le dossier n'appelle aucune observation concernant ce point.

#### ***c) Concernant la loi sur l'eau***

##### **✓ Au titre des rejets d'eaux usées :**

Le dossier mentionne en page 6 que "Les eaux usées industrielles sont dirigées [...] vers le réseau eaux usées de la Distillerie des Grands Crus (DGC) puis sont traitées par l'unité de méthanisation de la DGC. [...] Les eaux sanitaires sont traitées par deux fosses septiques nouvellement mises en place en 2015."

Nous ne sommes pas en mesure de donner un avis sur le traitement des eaux industrielles, l'unité de traitement de DGC étant suivie par l'UT-DREAL.

En revanche, pour être conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif à l'assainissement non collectif, la filière de traitement des eaux sanitaires doit être complétée par un dispositif de traitement (une fosse septique n'est qu'un pré-traitement).

##### **✓ Au titre de la gestion des eaux pluviales :**

Pas de remarque particulière.

##### **✓ Au titre du risque inondation :**

Une partie du projet (outils de collecte des effluents et des vinasses) est sis en zone rouge du PPRI de CONDOM approuvé le 31/12/2007.

Au vu des éléments du dossier et conformément au règlement du PPRI, un avis favorable peut être délivré à ce projet au titre du risque inondation, sous réserve que les outils de collecte des effluents et des vinasses soient implantés hors zone inondable.

**d) Concernant le domaine de la sécurité routière**

Les conditions actuelles de desserte ne présentent pas de remarque au titre de la sécurité de la circulation. L'augmentation de l'activité ne pourra pas justifier la création d'un nouvel accès direct sur la RD, en complément de la voie actuelle se raccordant au giratoire de la RD 930.

En conclusion et sous réserves des prescriptions émises au titre de la loi sur l'eau et du risque inondation, j'émet un avis favorable à la demande présentée par la Compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT .

Le Directeur Départemental des Territoires



Philippe BLACHERE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

ANNEXE 3 - 5

Le Préfet de région

à

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Valérie SALLE  
05 67 73 21 07  
valerie.salle@culture.gouv.fr

Références : DD/VS/18/28103

*Réponse au site de Toulouse*  
32 rue de la Dalbade  
BP 811  
31080 Toulouse cedex 6

Préfecture du Gers  
Direction des libertés publiques et des collectivités  
locales  
Bureau du droit de l'Environnement  
3, place du Préfet Claude Erignac  
BP 10322  
32007 AUCH CEDEX

Toulouse, le 16 mars 2018

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** CONDOM (GERS), ICPE Compagnie d'armagnac Ducastaing Saint-Vivant  
IA0321071800002  
Votre courrier du 12 février 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 21 février 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive. Par conséquent, rien ne s'oppose, pour ce qui est du domaine de l'archéologie préventive, à la réalisation des travaux projetés, sans préjudice des dispositions relatives aux découvertes fortuites prévues par le code du patrimoine, livre V en particulier celles de son article L.531-14 :

« Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Pour le directeur régional des affaires culturelles et par délégation,  
le conservateur régional adjoint de l'archéologie  
Didier DELHOUME  
  
Michel BARRERE

ANNEXE 3.4

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS  
LE 02 MAI 2018



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée territoriale

Dossier suivi par : Luc BLOTIN

Tél. : 05 59 02 86 82

Mail : [l.blotin@inao.gouv.fr](mailto:l.blotin@inao.gouv.fr)  
[inao-pau@inao.gouv.fr](mailto:inao-pau@inao.gouv.fr)

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Préfet du Gers

Préfecture

3, place du Préfet Claude ERIGNAC

BP 10322

32007 AUCH CEDEX

PAU, le 25 avril 2018

V/Réf :

N/Réf : LB/NB

Objet : ICPE CONDOM

DUCASTAING SAINT VIVANT

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu en date du 23/03/2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploiter des installations déposée par la Sté Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT sur la commune de CONDOM.

La commune de CONDOM est située dans l'aire géographique des appellations « Armagnac » et « Floc de Gascogne ». Elle appartient également aux aires de production des IGP listées en annexe.

Une étude attentive du dossier l'INAO à faire les observations qui suivent :

*Le projet ne porte pas atteinte aux appellations Armagnac et Floc de Gascogne.*

Je vous informe donc que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les appellations concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale  
DT Occitanie  
Catherine RICHER

Copie : DDT 32

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

Site de PAU

Maison de l'Agriculture - 124, boulevard Tourasse - 64076 PAU Cedex

TEL : 05 59 02 86 82 / TELECOPIE : 05 59 30 70 16

[inao-pau@inao.gouv.fr](mailto:inao-pau@inao.gouv.fr) - [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Condom			
	IGP - Indication géographique protégée	Ail blanc de Lomagne	
AOC - Appellation d'origine contrôlée	IG - Indication géographique	Armagnac	
	IGP - Indication géographique protégée	Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy)	
	IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan	
	IGP - Indication géographique protégée	Côtes de Gascogne	
AOC - Appellation d'origine contrôlée	AOP - Appellation d'origine protégée	Floc de Gascogne	
	IGP - Indication géographique protégée	Gers	
	IGP - Indication géographique protégée	Jambon de Bayonne	
	IGP - Indication géographique protégée	Porc du Sud-Ouest	
	IGP - Indication géographique protégée	Pruneau d'Agen	
	IGP - Indication géographique protégée	Volailles de Gascogne	
	IGP - Indication géographique protégée	Volailles du Gers	



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée territoriale

Dossier suivi par : Luc BLOTIN

Tél. : 05 59 02 86 62

Mail : [l.blotin@inao.gouv.fr](mailto:l.blotin@inao.gouv.fr)  
[inao-pau@inao.gouv.fr](mailto:inao-pau@inao.gouv.fr)

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Préfet du Gers  
Préfecture  
3, place du Préfet Claude ERIGNAC  
BP 10322  
32007 AUCH CEDEX

PAU, le 25 avril 2018

V/Réf :

N/Réf : LB/NB

Objet : ICPE CONDOM  
DUCASTAING SAINT VIVANT

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu en date du 23/03/2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploiter des installations déposée par la Sté Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT sur la commune de CONDOM.

La commune de CONDOM est située dans l'aire géographique des appellations « Armagnac » et « Floc de Gascogne ». Elle appartient également aux aires de production des IGP listées en annexe.

Une étude attentive du dossier l'INAO à faire les observations qui suivent :

*Le projet ne porte pas atteinte aux appellations Armagnac et Floc de Gascogne.*

Je vous informe donc que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les appellations concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale  
DT Occitanie  
Catherine RICHER

Copie : DDT 32

**INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes**

Silo de PAU  
Maison de l'Agriculture - 124, boulevard Tourasse - 64076 PAU Cedex  
TEL : 05 59 02 86 62 / TELECOPIE : 03 39 30 70 16  
[inao-pau@inao.gouv.fr](mailto:inao-pau@inao.gouv.fr) - [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Condom			
	IGP - Indication géographique protégée	Ail blanc de Lomagne	
AOC - Appellation d'origine contrôlée	IG - Indication géographique	Armagnac	
	IGP - Indication géographique protégée	Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy	
	IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan	
	IGP - Indication géographique protégée	Côtes de Gascogne	
AOC - Appellation d'origine contrôlée	AOP - Appellation d'origine protégée	Floc de Gascogne	
	IGP - Indication géographique protégée	Gers	
	IGP - Indication géographique protégée	Jambon de Bayonne	
	IGP - Indication géographique protégée	Porc du Sud-Ouest	
	IGP - Indication géographique protégée	Pruneau d'Agen	
	IGP - Indication géographique protégée	Volailles de Gascogne	
	IGP - Indication géographique protégée	Volailles du Gers	



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

Direction régionale  
des affaires culturelles Occitanie

Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine du Gers

Affaire suivie par : C. Perez-Sappia  
Téléphone : 05 62 05 62 08  
Courriel : udap.gers@culture.gouv.fr

Réf. : CPS/MF n° 111.18

Auch, le 30 mars 2018

L'architecte des bâtiments de France  
Chef de l'unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine

à

Madame la Préfète  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du droit de l'environnement  
3 place du Préfet Erignac  
BP 10322  
32007 AUCH Cedex

Objet : Installations classées – Enquête publique  
CONDOM - Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint-Vivant  
(dossier suivi par Madame Isabelle Amarger)

En réponse à votre envoi du 23 mars 2018 concernant la demande d'autorisation relative à l'installation de production et de stockage d'alcool de bouche déposé par la compagnie Ducastaing-Saint-Vivant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas d'observation à formuler sur ce dossier, celui-ci étant situé hors espace protégé.

Clémentine Perez-Sappia



Service émetteur : Délégation Départementale du Gers  
Unité Santé Environnement  
Affaire suivie par : Emilie BONNET  
Courriel : [emilie.bonnet@ars.sante.fr](mailto:emilie.bonnet@ars.sante.fr)  
Téléphone : 05.62.61.55.80  
Réf. Interne : EB/18.526  
Date : 25 avril 2018

Madame la Préfète du Gers  
Bureau du droit de l'environnement,  
Monsieur le Directeur de la DREAL Occitanie

**Objet : Dossier ICPE – Compagnie d'Armagnac Ducastaing Saint Vivant à Condom (32)  
Contribution à l'avis de l'Autorité Environnementale**

Par courrier en date du 23 mars 2018, vous sollicitez mon avis sur le dossier relatif à la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) d'exploiter des installations de production et de stockage d'alcool de bouche déposée par la société Compagnie d'Armagnac Ducastaing Saint Vivant située sur le territoire de la commune de Condom.

L'examen du dossier transmis appelle de ma part les observations suivantes dans le champ de la santé environnementale :

**Protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine :**

Le site n'est pas situé à proximité d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ni dans un périmètre de protection de captage. Il n'y a donc pas de risque sanitaire identifié vis-à-vis d'une éventuelle contamination d'un captage d'eau potable.

**Approvisionnement en eau potable :**

Dans le dossier d'étude impact, il est indiqué que les installations sont alimentées uniquement en eau potable par le réseau d'adduction publique de la commune de Condom.  
Dans le cadre du projet, il est prévu de supprimer l'un des 2 réseaux d'alimentation, qui sera équipé d'un disconnecteur afin d'éviter tout retour d'eau dans le réseau d'alimentation public.

**Pollution atmosphérique :**

Les émissions atmosphériques du site ont pour origine les émissions particulaires et gazeuses des alambics et la circulation des véhicules.

La nature du combustible (gaz naturel) et la faible puissance des alambics limitent les charges polluantes émises par ces installations. De plus, les installations de combustion font l'objet d'un contrôle de fonctionnement visant à vérifier le bon réglage des brûleurs.

La circulation des véhicules est réduite : elle sera à terme au maximum de 7 à 8 camions par jour.

**Nuisances olfactives :**

L'émission d'odeur est liée à la production des vinasses générées durant la période de distillation.

L'évacuation régulière des effluents frais et des vinasses vers l'unité de méthanisation de la DGC évite toute stagnation propice à l'apparition de fermentation et donc à la formation d'odeurs.

### Nuisances sonores :

La situation acoustique locale est dominée par la circulation sur la route bordant le site (RD930). L'établissement est implanté dans la zone industrielle de Pôme. Dans un rayon de 200m, on compte une habitation et 7 entreprises.

Les principales sources de bruit de l'établissement sont liées au fonctionnement des alambics, à la circulation des camions et des véhicules du personnel.

Les nouveaux équipements de production (alambics) seront installés à l'intérieur de la distillerie. Le niveau sonore lié à leur fonctionnement ne sera pas perceptible au niveau de l'habitation la plus proche.

L'impact lié à l'évolution du trafic routier restera réduit (7 à 8 camions par jour) au vu de la circulation sur la RD930 (2582 véhicules dont 300 camions).

L'impact du niveau sonore lié aux activités du site sur les populations environnantes, a fait l'objet d'une étude acoustique (partie 2, p. 39 de l'étude d'impact).

Les résultats de cette étude indiquent un respect des émergences réglementaires en période d'activités par rapport au bruit résiduel au niveau des habitations environnantes ainsi qu'un respect du seuil sonore réglementaire en limite de propriété du site. Il n'y a donc pas de risque sanitaire identifié pour les populations vis-à-vis des nuisances sonores.

### Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) :

Le pétitionnaire a suivi les différentes étapes de l'évaluation des risques sanitaires selon les référentiels de l'INERIS (partie 3, p.5 de l'étude d'impact).

Conformément à la circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation, une évaluation uniquement qualitative des risques sanitaires est réalisée, comprenant l'identification des substances émises, l'identification des enjeux sanitaires ou environnementaux à protéger ainsi que des voies de transfert des polluants a été réalisé.

Le pétitionnaire a justifié dans son dossier l'absence d'évaluation quantitative des risques sanitaires en mettant en avant le principe de proportionnalité et l'absence de risque sanitaire sur les différents vecteurs de pollution ou contamination (AIR-EAU-SOLS-BRUIT-ODEUR) au vu des quantités et des types de polluants identifiés.

L'évaluation qualitative des risques sanitaires apparaît justifiée et suffisamment argumentée. Un schéma conceptuel reprenant l'ensemble des substances polluantes identifiées ainsi que les différentes voies de transfert conformément aux guides méthodologiques en la matière aurait cependant été apprécié.

En conclusion, au vu des enjeux pour la santé humaine identifiés dans ce projet par le pétitionnaire, j'émetts **un avis favorable** sur le dossier qui m'a été transmis.

Pour la directrice générale de l'ARS Occitanie,  
Le délégué départemental du Gers,  
Jean-Michel BLAY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de  
l'Emploi d'Occitanie

Direction

Affaire suivie par :  
Nathalie CAMPOURCY  
Tél : 05.62.58.37.35  
Email : oc-ud32.direction@direccte.gouv.fr

Auch, le 30 mai 2018

La Responsable de l'Unité Départementale  
du Gers de la DIRECCTE Occitanie

à

Préfecture du Gers  
Direction de la citoyenneté et de la  
légalité  
Bureau du droit de l'environnement  
3 Place du Préfet Claude Erignac  
BP 10322  
32007 Auch Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement  
Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint Vivant

Vos réf : Votre correspondance du 23 mars 2018 – Affaire suivie par Isabelle AMARGER

En réponse à votre demande citée en référence, relative à la demande d'autorisation  
d'exploiter au titre des ICPE pour le projet d'installation de production et de stockage d'alcool de  
cuvée (armagnac), sollicitée par l'établissement Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint  
Vivant, sis à Condom, je vous communique les éléments suivants :

L'ensemble des règles applicables en matière d'hygiène et sécurité du travail ont été  
appelées dans le document n° 5 du dossier intitulé « notice hygiène et sécurité ». Sous réserve que  
ces règles soient effectivement mises en œuvre, je n'ai pas d'observation particulière à faire sur ce  
dossier.



Nathalie CAMPOURCY

## ANNEXE 4

Investissement	Affectations	Fournisseurs
MURET de séparation de nappe	Chai 1	Dalla Védova
Cantonnement des fumées	Chai 1	Troisel
Remplacement des ondulines verres par des exutoires de fumée	Chai 1	Troisel
Collecte et de transfert des vinasses	Site n°2	Dalla Védova (cuve) LEBE (terrassment) CONCEPT RESINE (résine cuve bêt ATLANTIQUE INDUSTRIE (instrume
Détection incendie	Site n°1 et n°2	ECO PROTECTION VERSPECTIVE ATEIS
Détection gaz et ethanol	Site n°2	MSA
Réserve d'émulseur de 12 m3	Site n°1 et n°2	ECO PROTECTION
Réserve d'eau pompiers de 360 m3	Site n°2	AIRES C2TMI
Système de protection contre la foudre	Site n°1 et n°2	Indelec Franklin France 3L Foudre
Aire d'aspiration pompier	Site n°1 et n°2	Dalla Védova
<b>Total</b>		

**s.bdu**

---

**De :** "s.bdu" <s.bdu@orange.fr>  
**Date :** jeudi 5 juillet 2018 16:54  
**À :** <luc.laborie@la-martiniquaise.fr>  
**Joindre :** Distillerie du CASTAING avis SDIS.pdf; Distillerie du CASTAING réservoir aérien fixe SDIS 32.pdf  
**Objet :** Enquête publique  
Monsieur le Directeur,

J'ai été rendu destinataire le 4 juillet 2018 de l'avis technique du SDIS du Gers, donc après vous avoir remis le procès verbal de notification des observations. Sachant cependant que vous avez travaillé en parfaite collaboration avec ce service et notamment après la visite du 11 mai 2017 pour que soient mises en conformité les mesures de protection incendie, il me serait utile de savoir si les mesures préconisées ont ou seront réalisées.

Avec mes remerciements je vous prie d'accepter, monsieur le Directeur l'assurance de mes sincères salutations.

Serge Briscadieu  
Commissaire enquêteur

05/07/2018

MAIRIE DE  
CONDOMCOMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA TÉNARÈZE

Service : Affaires Générales  
Affaire suivie par : Nelly DAGRAS  
Référence: 347/2018  
☎ : 05.62.28.48.36  
✉ : c.perotto@condom.org  
Vos réf :  
P.J : 0  
Objet : Enquête publique


Monsieur Serge BRISCADIEU  
Commissaire Enquêteur  
L'Oustalère  
115 Avenue de la Côte d'Argent  
32500 FLEURANCE


Condom, le 28 Juin 2018

Monsieur,

J'émet un avis favorable concernant la demande d'autorisation de la Société Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint-Vivant, relative à l'exploitation des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de Condom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire  
  
Gérard DUBRAC



ARRONDISSEMENT DE NERAC

MAIRIE DE MONCRABEAU

Place Dubarry – 47600 Moncrabeau

Téléphone 05.53.65.42.11  
Fax 05.53.65.21.78  
mairie.moncrabeau@wanadoo.fr

Moncrabeau, le 11 juillet 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Monsieur Serge Briscadieu  
115 avenue de la Côte d'Argent  
32500 FLEURANCE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La commune de Moncrabeau, limitrophe de celle de Condom dans le Gers est traversée par la rivière Baïse. Cette rivière qui coule dans le sens Condom Nérac passe en bordure de la zone industrielle de Pôme concernée par le projet de la société Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint-Vivant.

La commune de Moncrabeau est victime de manière récurrente de pollutions liées à des rejets de produits non identifiés dont la source est à nos yeux quelque part au sein de la zone industrielle de Pôme.

Je vous demande, au nom du Conseil Municipal, représentant la population de la commune de Moncrabeau, d'imposer à la société compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint Vivant, les prescriptions nécessaires quant à la protection de l'environnement. Loin de vouloir freiner le développement économique de ladite société, nous n'en sommes pas moins soucieux du risque de pollution que peut entraîner ce genre d'activité. La société de pêche de Nérac, par le biais de son Président, Monsieur Vergne, pourrait si besoin attester du fait que depuis plusieurs années, toujours à la même époque, mi-septembre, la rivière Baïse est sujettes à Moncrabeau , en aval de la zone industrielle de Pôme, à des pollutions aquatiques qui déciment la faune piscicole sur la commune. Monsieur Vergne a d'ailleurs porté plainte contre X lors des deux derniers épisodes en 2016 et 2017.

Je compte sur vous, Monsieur le Commissaire enquêteur, pour faire part de notre inquiétude et le cas échéant de prescrire les travaux nécessaires qui assureront la protection de l'environnement, dont la rivière Baïse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Nicolas CHOISNEL